Certificat de Spécialisation

Octobre 2025

Option: Sols sportifs engazonnés

RNCP n°35398 (enregistrement certification le 22/12/2020)
https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35398/

Le diplôme est accessible par la voie de la :
- **Formation par apprentissage**
- **Formation continue**
- **Validation des acquis d'expérience(VAE)**

CFPPA/OFA
EPLEFPA
de ROANNE-CHERVÉ-NOIRÉTABLE

TAUX DE RÉUSSITE
> Rénovation 09/2025

SATISFACTION
> Rénovation 09/2025

DURÉE
> de 10 à 12 mois

PUBLIC
> Accessible à tous

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur :
https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil.

Contact
cfa.roanne@educagri.fr

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Certificat de Spécialisation option Sols sportifs engazonnés est un titre du Ministère de l'agriculture

Le niveau de l'action dans le cadre d'une filière de formation : niveau 4

Activités
- Participer à la mise en œuvre des différentes opérations nécessaires à la réalisation d'un gazon sportif sous l'autorité de l'intendant ou de son responsable.
- Mettre en œuvre les techniques de plantation de végétaux d'ornement.
- Effectuer différentes activités liées à l'entretien du terrain et des équipements et installations connexes : tonte, arrosage, traitements du gazon, des végétaux d'ornement et obstacles, entretien des végétaux et des obstacles de jeux dans le cadre des golfs et réalise l'entretien de premier niveau du matériel après utilisation.
- Participer à l'entretien des infrastructures : voiries et abords..
- Entretenir des équipements de jeu : ramasse-balle, lave-balle, distributeur de balles.
- Participer à la préparation du terrain pour les compétitions.
- Réaliser des travaux préparatoires et il participe à la gestion des déchets végétaux.
- Organiser son travail.

Environnement du métier
- Travail en extérieur
- Travail en équipe

Débouchés
- Jardinier(ère)de Golf / Employé(e) en collectivités / Employé(e) en entreprise paysagère spécialisée en entretien de sols sportifs engazonnés.

Poursuite de formation possible
- Formation d'intendance de parcs de golf (Greenkeeper, si BTS obtenu).

Conditions d'admission - Pré-requis

Pour toute candidature :
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 dans le secteur des aménagements

Pour tout autre profil : contacter le CFPPA

Pour l'apprentissage :
- Avoir une entreprise d'accueil ou collectivité territoriale
- Être âgé entre 16 et 29 ans révolus
- Compléter le dossier d'inscription en ligne via : https://app.hub3e.com/landing-page/124/candidature

Pour la formation continue :
- Candidature via : https://app.hub3e.com/landing-page/124/LandingPageCandidatureFC

Accès à la formation
Pour la validation définitive d'entrée en formation, seul l'enregistrement d'un contrat d'apprentissage ou la validation d'un financement autre est nécessaire. Le délai de traitement moyen pour l'enregistrement d'un contrat est de 15 jours, et selon le calendrier des prescripteurs pour un financement en formation professionnelle continue.
Prochaine rentrée : décembre 2025

Certificat de Spécialisation

Durée de la formation

La formation est organisée sur 400 heures, modulables selon le financement.

Objectifs : aptitudes et compétences visées et évaluées

Être capable de réaliser les activités suivantes :

- Participer à la mise en œuvre des différentes opérations nécessaires à la réalisation d'un gazon sportif.
- Mettre en œuvre les techniques de plantation de végétaux d'ornement.
- Effectuer différentes activités liées à l'entretien du terrain et des équipements et installations connexes.
- Participer à l'entretien des infrastructures : voiries et abords
- Entretenir des équipements de jeu.
- Participer à la préparation du terrain pour les compétitions.
- Réaliser des travaux préparatoires et de participer à la gestion des déchets végétaux.
- Organiser son travail.

Contenus principaux de la formation

- Mettre en place l'engazonnement et les éléments paysagers d'un parcours de golf et d'un terrain de sport dans le respect des règles de sécurité,
- Assurer l'entretien du gazon et des éléments paysagers des terrains de sport dans le respect des règles de sécurité et des règles du jeu de golf,
- Assurer la maintenance des installations, des équipements et des matériels dans le respect des règles de sécurité,
- Organiser son activité dans le respect de la réglementation en vigueur.

Modalités pédagogiques

Cours magistraux, Travaux pratiques sur notre plateau technique golf à 6 trous, Travaux dirigés, Retour et partage d'expériences, Analyse de sa pratique professionnelle.

Adaptations possibles du parcours

Possibilité de valider seulement des modules en formation professionnelle continue courte

Modalités d'alternance

Parcours sur 12 mois : 12 semaines de 35h en centre de formation en moyenne pendant les périodes scolaires et le reste du temps en entreprise.

Évaluation de la formation

- Le Certificat de Spécialisation est évalué en 3 Unités Capitalisables (UC) tout au long de la formation.
- La possibilité de valider un/ou des blocs de compétences, selon les cas.

Des évaluations formatives sont organisées tout au long de la formation.

Frais - Rémunération - Financements

- En tant que salarié en contrat d'alternance, la rémunération minimale peut aller de 27 à 100 % du SMIC.
- La formation est prise en charge par l'organisme financeur (OPCO, collectivité et tout organisme collecteur des fonds de formation dont dépend l'entreprise).

- Vous entrez en voie directe (10 mois)
- Plusieurs financements possibles : Pôle emploi, Région, Transition Pro, CPF, OPCO.

Tarifs à partir de 18,00 € minimum de l'heure.
- Rémunération possible

CFPPA de ROANNE-Chervé-Noirétable
42124 PERREUX
Tél : 04.77.44.82.00
cfa.roanne@educagri.fr